

- - -

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du jeudi 22 octobre 2020

Le jeudi 22 octobre 2020 à 20h30, se sont réunis les membres du Conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée le 16 octobre 2020, conformément aux articles L. 5211-1 et 5211-2 du code des collectivités territoriales.

Etaient présents, les conseillers municipaux suivants :

M. Gille BELLIVIER, Mme Mélanie FAGES, Mme Mélanie FAYET, M. Jacques FOUCHER, M. Serge GALES, Mme Claudine LACROIX, M. Jean-Marc LACROIX, Mme Nathalie MASBOU, M. Emmanuel SAILLY, Mme Mathilde VÉDRUNE, M. Michel VÉDRUNE

Nombre de conseillers en exercice : 11 Nombre de conseillers présents : 11

Votants : 11

Accueil des participants

Michel VÉDRUNE

Michel VÉDRUNE ouvre la séance. Les points à l'ordre du jour sont rappelés.
Mélanie FAYET est nommée secrétaire de séance.

1. Approbation du Compte-rendu du dernier conseil municipal

Michel VÉDRUNE

- ✓ **Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.**

2. Choix et acceptation d'un devis pour l'éradication des termites dans l'église

Jacques FOUCHER

Jacques FOUCHER énonce les 2 solutions de traitement qui existent : le piégeage et l'injection chimique. Selon l'ABF et les entreprises rencontrées le piégeage est moins efficace et nécessite de ré-intervenir les années suivantes. Une subvention de la DRAC serait à priori possible pour ces travaux.

2 entreprises ont été rencontrées et ont fait des devis pour les deux solutions. Les montants chiffrés dans ces devis sont récapitulés dans le tableau ci-après :

ENTREPRISE	Devis pour piégeage	Devis pour injection
PAMI	4 514,05 €	3 816 €
BESTE	3 805,85 €	4611,84 €

- ✓ **Les conseillers décident à l'unanimité de retenir l'entreprise Pami pour la solution d'injection.**

3. Acceptation du schéma proposé par le CAUE pour 2 chicanes Michel VÉDRUNE

Michel VÉDRUNE distribue les rapports établis par le CAUE sur les solutions possibles pour faire ralentir les véhicules sur la RD 19 dans la traversée du village. Une solution provisoire et peu coûteuse est proposée dans un premier temps : 1 chicane double sur la ligne droite entre le virage nord et la mairie et 1 chicane simple au niveau de l'entrée sud du bourg. Des discussions s'engagent sur la localisation précise des chicanes. Michel Védrune rappelle que le vote ne porte pas sur ce sujet et que des aides "amendes de polices" du département sont possibles pour ces travaux .

- ✓ **Le conseil municipale valide la solution de deux chicanes à l'unanimité et autorise le maire à demander des devis pour leur aménagement.**

4. Vente à la CUMA représentée M. Frédéric LACROIX d'un terrain de la Z.A. de Gréalou Michel VÉDRUNE

Michel VÉDRUNE explique qu'il y a eu une erreur lors de transactions par le passé et que la parcelle 662 (120 m²) reste la propriété de la commune de Gréalou alors qu'elle est au milieu d'un terrain appartenant à la CUMA et se situe même sous le hagard utilisé par CUMA de Gréalou.

- ✓ **La vente du terrain à M. Frédéric LACROIX est validée à l'unanimité.**

5. Signature par M. le Maire de transactions pour le lotissement Jacques FOUCHER

Jacques FOUCHER indique que, suite aux élections, il convient de transférer le droit de signature pour les transactions des terrains du lotissement à Michel Védrune, maire de Gréalou.

- ✓ **Le pouvoir de signature pour les ventes des terrains du lotissement de la Garenne est confié à M. le Maire à l'unanimité.**

6. Annulation d'arriérés de cantine

Michel VÉDRUNE

La trésorerie demande à la commune de Gréalou d'annuler des arriérés de cantine, non payés depuis plus d'un an. Le montant de ces impayés s'élève à 80,77 €. Ce montant sera imputé sur le résultat de la ligne comptable 7067.

- ✓ **L'annulation des arriérés de cantine d'un montant de 80,77 € est validée à l'unanimité.**

7. Rapports des différentes commissions et partenaires

Jacques FOUCHER

Claudine LACROIX, Nathalie MASBOU

- **Parc Naturel Régional des Causses du Quercy**

Jacques FOUCHER explique que 3 commissions du Parc ne sont pas pourvues : économie, vie du territoire et aménagement urbain et paysager. Il demande s'il y a des personnes intéressées. Personne ne se propose.

- **Urbanisme**

Jacques FOUCHER distribue une plaquette sur le PLUi fournie par le Grand Figeac, puis il explique que la procédure de PLUi avait été mise en pause mais qu'elle est en train d'être relancée.

Claudine LACROIX rappelle que la mise à disposition d'un cahier de doléances à destination des tous les habitants de la commune est une obligation.

Jacques FOUCHER explique qu'il préférerait que le conseil municipal échange sur ce sujet avant de communiquer sur ce cahier de doléance. Il propose d'organiser une réunion sur le PLUi avec l'ensemble des membres du Conseil municipal. Cette réunion est prévue le mardi 3 octobre à 20h30.

- **Réhabilitation bâtiments privés non occupés**

Nathalie MASBOU fait un compte-rendu de la réunion de la commission, qui a eu lieu le 12 octobre. Une visite de l'ancien hôtel de Gréalou est envisagée par les membres de la commission. Plusieurs idées d'utilisation de ce bâtiment ont émergées lors de la réunion.

8 autres bâtiments privés inoccupés ont été recensés pour l'instant par la commission.

Des aides sont possibles pour réhabiliter ces bâtiments par le biais du PIG et des OPAH.

8. Informations et question diverses

Michel VÉDRUNE

Jacques FOUCHER, Mélanie FAGES, Nathalie MASBOU, Mathilde VÉDRUNE

- **Lotissement**

Michel VÉDRUNE indique que la vente de 3 lots du lotissement avance :

- le sous seing privé a été signé avec M. Ferrand pour le lot 3 ;
- Mme Simon est intéressée par le lot 12 ;
- le lot 9 est réservé par Mme Delbos pour son fils.

Il ne reste que le lot n°7 sans acheteur pour l'instant. La majorité des conseillers s'accorde sur le fait d'enlever l'annonce sur le bon coin pour garder ce dernier terrain pour plus tard.

- **Cours de tennis de table**

Sylvie FAURIE propose de donner des cours de tennis de table aux enfants sur le temps scolaire. Les raquettes et balles ont été achetées par l'APE et des tables prêtées par des parents. Elles seront installées à la salle des fêtes mais devront être rangées sur le côté entre les séances.

- **Arrêtés de circulation**

2 arrêtés de circulation vont être pris :

- interdiction sur le chemin après chez Lanzac, ce qui nécessite l'achat d'un panneau sens interdit ;
- limitation du tonnage de la place du village au coin du cimetière.

- **Eclairage nocturne**

Nathalie MASBOU signale que la compétence voirie n'a pas été transférée en intégralité au Grand Figeac. Concernant l'éclairage public c'est la Fédération départementale d'électricité du Lot (FDEL) qui a la compétence à Gréalou. Des mises aux normes sont prévues (coffrets et horloges astronomiques), ce qui permettra d'éteindre les éclairages la nuit et/ou de réduire l'intensité. Par contre le renouvellement des lampadaires pour des équipements plus économes n'est pas prévu. Des subventions à hauteur de 80 % sont possibles.

- **Panneau église**

Mathilde VÉDRUNE annonce qu'elle a reçu un devis de la part de Gille. Il s'élève à 238 € et il ne prévoit pas de vitre. Elle va poursuivre sa recherche de vitrines à un coût acceptable et pas trop inesthétiques.

- **Syndicat d'eau potable**

Michel VÉDRUNE signale que le Syndicat d'eau potable de Gréalou est dissout. Jean-Marc représente la commune de Gréalou au Syndicat du Limargue Ségala.

- **Travaux sur bâtiment communal**

La Fédération départementale d'électricité du Lot (FDEL ou TE46) n'a toujours pas renvoyé le diagnostic énergétique. Nous attendons plusieurs devis pour la réfection de la toiture ainsi que pour l'isolation et le chauffage. Les devis des couvreurs ont été transmis aux membres de la commission "bâtiments publics" pour analyse.

Le dossier de demande de subvention pour la DETR doit être transmis avant le 18 décembre.

Mélanie FAYET fait remarquer qu'il faudrait avoir le diagnostic pour pouvoir inclure un éventuel nouveau système de chauffage dans la demande de subvention.

Monsieur le Maire fixe la date de la prochaine réunion du Conseil Municipal : le jeudi 26 novembre à 20h30, à la salle des fêtes.

Il clôt la séance.

A Gréalou, le 14 novembre 2020.

La secrétaire de séance :
Mélanie FAYET